



AS FONDETTE ATHLÉTISME FUN'DETTOISE

Samedi 14 mars 2026



INFORMATIONS GÉNÉRALES RÉCOMPENSES ET RÈGLEMENT

A lire intégralement avant de compléter votre bulletin d'engagement où ce règlement doit être approuvé.

Article 1 - ORGANISATEUR

L'Alerte Sportive de Fondettes, section Athlétisme est organisatrice de cette manifestation.

Allée de la Poupardière, 37230 FONDETTE | Tél.: 02 47 49 93 53 - Fax : 04 47 49 93 53

E-mail : athletisme@asfondettes.fr | Site Internet : www.asfondettesathletisme.com

Organisation générale	David ORLOWSKI	referentchs-athletisme@asfondettes.fr	06 08 43 96 07
Directeur de course	Olivier BOUVET		06 25 64 63 68
Secrétariat général	Rémy BEAUPERE	fundettoise@asfondettes.fr	

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuves ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) qui se déroulent selon les règlements de la FFA. (Cf [Article 16 - CATÉGORIES](#)).

Pour les épreuves chronométrées et avec classement : Marche nordique, courses nature, Foulées de Fondettes (5 et 10 km) Label Bronze, il est obligatoire de communiquer les informations ou documents suivants :

Personnes majeures

- ★ Une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** en cours de validité à la date de la manifestation.
Lors de l'inscription, les athlètes licenciés FFA doivent fournir leur numéro de licence qui est ensuite contrôlé par l'organisateur.
Seules ces personnes peuvent bénéficier du tarif club FFA sur les Foulées de Fondettes (5 et 10 km).
Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne permettent pas d'en bénéficier.
- ★ Un "Parcours de Prévention Santé (PPS)" de moins de 3 mois réalisé depuis le site pps.athle.fr.
- ★ Toute licence autre que les licences FFA ne sont plus acceptées, tout comme les licences étrangères.

Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée sauf exception ci-dessous.

Personnes mineures

Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise *, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois.

Exception : La course des familles n'ayant pas de classement, aucun justificatif n'est demandé.

Article 3 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

★ Course des familles

2€ minimum – Inscriptions sur place uniquement, le **samedi 14 mars 2025 de 14h00 à 16h50** au [Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin à Fondettes](#).



AS FONDETTE ATHLÉTISME FUN'DETTOISE

Samedi 14 mars 2026



INFORMATIONS GÉNÉRALES RÉCOMPENSES ET RÈGLEMENT

La totalité de la recette sera reversée au profit de l'association "A déterminer".

Pour toutes les autres courses, [les inscriptions et le règlement se font en ligne via le site Klikego](#) avant le jeudi 12 mars 23h59.
Joindre impérativement tous les documents demandés. **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, y compris pour les clubs FFA.**

Lien complet : <https://www.klikego.com/inscription/fundettoise-34eme-foulees-de-fondettes-2026/running-course-a-pied-marche-nordique/1517778380556-12>

Droits d'inscriptions (Attention : Klikego prélève une part supplémentaire de gestion).

Ces droits incluent l'inscription et le repas du samedi soir (Truffade).

Truffade payante (6€) à prendre au moment de l'inscription pour les accompagnateurs s'ils souhaitent partager le repas.

- ★ **Foulées de Fondettes - 5 km**
9€ pour licenciés **EN CLUB FFA** voir [Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION](#) | sinon **12€**.
- ★ **Foulées de Fondettes - 10 km**
12€ pour licenciés **EN CLUB FFA** voir [Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION](#) | sinon **15€**.
- ★ **Marche nordique et course nature 8 km**
12€ pour tous.
- ★ **Marche nordique 13 km et course nature 15 km**
15€ pour tous.

Article 4 - DOSSARDS

Aucun dossard ne sera attribué en cas de manquement des documents ci-dessus demandés et d'absence de paiement des droits d'inscription. Une pièce d'identité ou votre licence peuvent vous être demandées lors du retrait de votre dossard.

Le retrait s'effectue le **samedi 14 mars 2025 à partir de 14h jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course** sur le parking du [Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin à Fondettes](#)

Les dossards féminins et masculins seront de **couleurs distinctes**.

Pendant les épreuves : les coureurs et marcheurs n'ayant pas de dossards seront immédiatement exclus.

★ **Foulées de Fondettes - 5 et 10 km Courses Label Bronze FFA**

Retrait possible jusqu'à **17h45** pour le 5 km et le 10 km.

Le dossard est obligatoire, il sera porté sur la poitrine et fixé par quatre épingles à nourrice aux quatre coins. Les ceintures porte-dossards sont interdites car ne garantissant pas la lisibilité des dossards. Le port du maillot du club est fortement recommandé pour les licenciés.

★ **Marche nordique et courses nature**

Retrait possible jusqu'à **19h15** pour les courses nature et jusqu'à **19h20** pour la Marche nordique.

Le dossard est obligatoire, il sera porté visiblement sur la poitrine et fixé à l'aide de quatre épingles à nourrice. Il doit rester visible y compris la nuit.

Cession de dossard : Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne en dehors de la bourse aux dossards mise en place par l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 - VESTIAIRES, DOUCHES, SANITAIRES

Des vestiaires non surveillés, des sanitaires et des douches sont disponibles au Stade du Moulin-à-Vent à Fondettes.



AS FONDETTE ATHLÉTISME FUN'DETTOISE

Samedi 14 mars 2026



INFORMATIONS GÉNÉRALES RÉCOMPENSES ET RÈGLEMENT

Article 6 - SERVICE MÉDICAL

Il est assuré par la présence d'un médecin, des secouristes. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relève pas directement de l'organisation. Il recommande à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les médecins, secouristes, officiels et signaleurs peuvent arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

Article 7 - CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

La course est soumise aux lois de protection des sportifs contre les risques du dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles sont mises en place : local, fléchages, etc.

Article 8 - ASSURANCE

L'Organisateur a prévu un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves.

Article 9 - PARCOURS

Les parcours sont disponibles sur notre site www.asfondettesathletisme.com ou lors des inscriptions. Le départ et l'arrivée se situent sur la piste du Stade du Moulin-à-Vent.

Article 10 - RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée pour toutes les courses.

★ **Foulées de Fondettes - 5 km**

Pas de ravitaillement.

★ **Foulées de Fondettes - 10 km**

Ravitaillement au 5ème km.

★ **Marche nordique et courses nature**

Pas de ravitaillement, courses en autosuffisance.

Article 11 - INSTRUCTIONS

Les coureurs et marcheurs devront suivre les instructions des services de sécurité des différentes épreuves et se soumettre aux réglementations normales d'un piéton.

Pour les épreuves nocturnes du samedi, les coureurs et marcheurs devront OBLIGATOIREMENT se munir d'un dispositif personnel de signalisation (éclairage, dispositifs à haut facteur de réflexion) efficace.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter toute personne ne respectant pas cette obligation.

Un accompagnateur officiel précède les premiers coureurs, une personne responsable de l'Organisation accompagne le dernier concurrent jusqu'à l'arrivée.

La commune prend les dispositions concernant les arrêtés de stationnement, déviations ou circulation sur le parcours de la course, et fait en sorte de les faire respecter.

Aucun accompagnateur, à pied, vélo, ou autre moyen de transport n'est autorisé sur le parcours sous peine de disqualification du participant accompagné.

Le responsable de l'épreuve est juge des problèmes techniques et réglementaires, ceux-ci peuvent être modifiés ; le fait de s'engager, les coureurs les acceptent.

Le chronométrage par puces attachées à une chaussure (installation à respecter selon la documentation jointe au dossard) ou dossard pucé, est assuré par le logiciel **RACE RESULT**.

Le chrono officiel est celui donné par le coup de pistolet et le captage de la puce à l'arrivée.

Le cas échéant, des capteurs au sol sont mis en place au départ et à l'arrivée afin de gérer les chronos réels.



AS FONDETTE ATHLÉTISME

FUN'DETTOISE

Samedi 14 mars 2026



INFORMATIONS GÉNÉRALES RÉCOMPENSES ET RÈGLEMENT

Pour tous les coureurs et marcheurs : pour des questions de sécurité, le matériel électronique type baladeur MP3, téléphone portable ou autre munis ou non d'oreillettes est **interdit** pendant la course. Les montres GPS et podomètres sont autorisés.

★ Course des familles - 2 km

Départ : samedi 14 mars à **17h00** au Stade.

Épreuve non chronométrée, allure libre, sans classement.

Catégories : Toutes catégories confondues, ouverte à toutes et tous.

Licences/Parcours Prévention Santé : Non nécessaire

Distance : **2 km**.

Dossard : obligatoire.

Au profit de l'association "**à déterminer**".

★ Foulées de Fondettes

Un SAS Départ sera réservé à tous les licenciés EN CLUB FFA Athlétisme Compétition, porteur du maillot de leur club FFA.

○ 5 km

Départ : samedi 14 mars à **18h00** au Stade.

Épreuve chronométrée.

Catégories : à partir de minime U16.

Licences/Parcours Prévention Santé (voir [Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION](#))

Distance officielle mesurée selon les normes World Athletics.

Dossard : obligatoire | **Maillot de club** : obligatoire pour les athlètes licenciés Athlétisme Compétition.

Course qualificative aux Championnats de France, Label Bronze

○ 10 km

Départ : samedi 14 mars à **18h00** au Stade.

Épreuve chronométrée.

Catégories : à partir de cadet U18.

Licences/Parcours Prévention Santé (voir [Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION](#))

Distance officielle mesurée selon les normes World Athletics | **Parcours** : 2 boucles de 5 km.

Dossard : obligatoire | **Maillot de club** : obligatoire pour les athlètes licenciés Athlétisme Compétition.

Course qualificative aux Championnats de France, Label Bronze

★ Courses nature 8 et 15 km

Départ : samedi 14 mars à **19h30** au Stade.

Épreuves chronométrées.

Catégories : à partir de cadet U18 pour le 8 km et à partir de junior U20 pour le 15 km.

Licences/Parcours Prévention Santé (voir [Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION](#))

Distances : **8 km** ou **15 km**.

Dossard : obligatoire | **Maillot de club** : recommandé | **Dispositif d'éclairage** : obligatoire.

La course 15 km compte pour le challenge trails 37.

★ Marche nordique 8 et 13 km

Départ : samedi 14 mars à **19h35** au Stade.

Épreuves chronométrées.

Catégories : à partir de cadet U18.

Licences/Parcours Prévention Santé (voir [Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION](#))

Distance : **8 km** ou **13 km**.

Dossard : obligatoire | **Dispositif d'éclairage** : obligatoire.



AS FONDETTE ATHLÉTISME FUN'DETTOISE

Samedi 14 mars 2026



INFORMATIONS GÉNÉRALES RÉCOMPENSES ET RÈGLEMENT

Article 12 - RÉSULTATS

Ils seront disponibles via un QR Code affiché au Stade du Moulin à Vent ou sur notre site Internet à l'adresse suivante www.asfondettesathletisme.com ainsi que sur les sites Fédéraux (CDR37, Comité d'athlétisme 37, Ligue CVL d'athlétisme).

Article 13 - RÉCOMPENSES

Les récompenses seront remises au stade de Moulin à Vent à l'issue de chaque course, elles seront attribuées comme suit et ne sont données qu'à titre indicatif.

Un lot offert lors du retrait des dossards (dans la limite des stocks disponibles).

★ Foulées de Fondettes - 5 et 10 km

- Les 3 premiers hommes et femmes de chaque course : **1 coupe aux 3 premiers et 1 lot de valeur, bon d'achat ou autre,**
- L'athlète masculin ayant battu le record du 5 km et celui ayant battu le record du 10 km recevra un bon d'achat,
- L'athlète féminin ayant battu le record du 5 km et celle ayant battu le record du 10 km recevra un bon d'achat.

★ Courses nature 8 et 15 km

Un lot pour les 3 premiers hommes et femmes de chaque course.

★ Marche nordique 8 et 13 km

Un lot pour les 3 premiers hommes et femmes de chaque course.

Aucune récompense par catégorie ne sera remise.

Challenge groupement, association la plus représentée

Une coupe et un carton de produits locaux.

Aucun lot ou récompense ne sera remis après la remise officielle à l'heure prévue et après clôture du vin d'honneur.

Article 14 - ANNULATION OU REMBOURSEMENT DIVERS

Les engagés ne pourront prétendre pour quelque raison que ce soit, indépendante de la volonté des organisateurs (Blessure, problème de transports, événement familial, etc.) et du comité d'Indre et Loire d'athlétisme, à un quelconque remboursement (frais de déplacement, engagements ou autres frais).

Aucun remboursement ne pourra être exigé après l'inscription à la compétition. Tout engagement est irrévocable et non remboursable quelle qu'en soit la raison.

A l'exception d'une annulation suite à arrêté municipal, préfectoral, consignes nationales ou fédérales interdisant ou déconseillant la mise en place de la compétition dans le cadre d'une crise inhabituelle, dans ce cas l'inscription sera intégralement remboursée. (Sauf part prélevée par le site d'inscription en ligne).

Article 15 - DROIT À L'IMAGE

De par leur participation, les concurrents autorisent l'organisation des Foulées de Fondettes à exploiter les images prises à l'occasion des courses sans que ceux-ci puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image, ni prétendre à une quelconque contrepartie financière.

Toutefois, en application de la Loi dite « Informatique et Libertés » tout participant peut s'opposer à la publication de ses résultats et de ses photographies.



AS FONDETTES ATHLÉTISME FUN'DETTOISE

Samedi 14 mars 2026



INFORMATIONS GÉNÉRALES RÉCOMPENSES ET RÈGLEMENT

Article 16 - CATÉGORIES

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010
U16 / Minimes	MI	2011 et 2012

Détails des catégories Masters

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1991 - 1987
	M1	1986 - 1982
	M2	1981 - 1977
	M3	1976 - 1972
	M4	1971 - 1967
	M5	1966 - 1962
	M6	1961 - 1957
	M7	1956 - 1952
	M8	1951 - 1947
	M9	1946 - 1942
	M10	1941 et avant

Les courses à label et championnats sont des courses officielles, nul n'est censé ignorer le règlement.